

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MATOMB

SECRETAIRE GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPPEMENT

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COMMUNE DE MATOMB

Maître d’Ouvrage : Maire de la Commune DE MATOMB

Autorité Contractante : Maire de la Commune de MATOMB

DEMANDE DE COTATION

N°003/DC/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2023

DU 24 NOVEMBRE 2023 POUR L’ACQUISITION D’UN VEHICULE PICK-UP
4x4 A LA COMMUNE DE MATOMB, ARRONDISSEMENT DE MATOMB,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D’URGENCE

FINANCEMENT: FEICOM / COMMUNE DE MATOMB, EXERCICE 2021

FEICOM : 35 000 000 ; COMMUNE MATOMB : 5 000 000

MONTANT PREVISIONNEL : 40 000 000 FCFA

DOSSIER DE CONSULTATION

NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

Page

Pièce n°1 : Avis de consultation pour une Demande de Cotatin (ACDC).....	03
Pièce n°2 : Avis de consultation pour une Demande de Cotatin (ACDC).....	03
Pièce n°3: Le Règlement Général de l'Appel à Consultation (RGAC).....	10
Pièce n°4 : modèles et annexes	03
Pièce n°4: Descriptif des Fournitures	19
Pièce n°5: Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (CBPU)	25
Pièce n°6: Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif	31
Pièce n°7: Modèle Lettre Commande	37
Pièce n°8: Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires.....	42
Pièce n°9: Liste des Etablissements Bancaires	47
Pièce n°10: Grille d'évaluation	49

PIECE N° 01

AVIS DE CONSULTATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPPEMENT

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

ISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MATOMB

AVIS DE CONSULTATION N° 003/DC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2023 DU 24 NOVEMBRE 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 A LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune de MATOMB, Maître d'Ouvrage lance un Avis à Consultation pour procéder à l'acquisition d'un **PICK-UP 4x4** à la Commune de MATOMB, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre en procédure d'urgence.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent Avis de Consultation comprennent notamment : l'achat, le transport, la fourniture, les essais ou test de fonctionnalité et la réception.

La description technique et caractéristique de ce véhicule sont dans la pièce 3 (modèle annexe) de la présente demande de consultation

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai minimum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la fourniture objet de la présente Demande de Cotation est de un (01) mois.

ARTICLE 5 : COUT PREVISIONNEL ET CAUTIONNEMENT

Le coût prévisionnel et le montant de la caution sont contenus dans le tableau ci-dessus

Lots	Désignation	Montant	Caution
Unique	Acquisition d'un vehicle PICK UP 4x4	40 000 000	800 000

ARTICLE 6 : FINANCEMENT

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget FEICOM/COMMUNE DE MATOMB EXERCICE 2021 et suivants ; FEICOM : 35 000 000 FCFA ; COMMUNE MATOMB : 5 0000 0000 FCFA

ARTICLE 7 : CONSULTATION

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de MATOMB dès publication de la présente Consultation au (Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local) téléphone : 695 18 21 90.

ARTICLE 8: ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Dossier de Consultation peut être retiré à la Mairie de MATOMB, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de MATOMB d'une somme de **50 000 (cinquante mille) francs FCFA**.

ARTICLE 9 : DEPOT DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de MATOMB (au Service des Marchés Publics) au plus tard le 27 Décembre 2023 à 11 heures précises contre décharge et devront porter la mention :

DEMANDE DE CONSULTATION N° 003/DC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2023 du 24 NOVEMBRE 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 A LA COMMUNE DE MATOMB, ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Article 10 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de **huit-cents mille (800 000) F CFA**, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

La Validité de cette caution devra être de trente (30) jours, pour compter de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produite en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- Partie financière et Expérience et personnel Incomplètes ;
- Non régularisation d'une pièce administrative jugée non conforme sous 48h ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation ;
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

ARTICLE 11 : OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des Offres se fera en un temps **le 27 décembre 2023 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans sa salle de réunion de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

ARTICLE 12 : CRITERES D'EVALUATION

12.1 CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire il s'agit de :

- L'absence de la caution de soumission ;
- La non-conformité du modèle de soumission ;
- Non-respect des spécifications techniques conformes;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées;
- Dossier administratif incomplet, absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après les 48 heures accordées aux soumissionnaires par CIPM.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Maire de la Commune de MATOMB, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel de la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

ARTICLE 14 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de MATOMB (service de passation des marchés de la Commune de Matomb), n° 695 18 21 90.
Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 1517.

ARTICLE 16 : ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Commune de MATOMB, se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente Demande de Cotation.

MATOMB le_____

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE),

Ampliations :

- FEICOM/NATIONAL ;
- FEICOM/CENTRE
- ARMP / CENTRE pour publication ;
- DD-MINMAP/NK ;
- DD-MINTP/NK
- PRESIDENT CIPM /CMAT ;
- AFFICHAGE (pour information) ;
- ARCHIVES/CHRONO.

-

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPPEMENT

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MATOMB

NOTICE OF CONSULTATION N ° 003/ R-CE / D-NK / C-MATOMB / ITB / OF 24 NOVEMBER 2023 FOR THE PURCHASE OF 4x4 PICK-UP VEHICLE FOR THE MUNICIPALITY OF MATOMB IN EMERGENCY PROCEDURE

FUNDING: FEICOM / MUNICIPALITY OF MATOMB, FISCAL YEAR 2021 AND FOLLOW

1- SUBJECT OF THE QUOTATION REQUEST

As part of the execution of the Public Investment Budget, The Mayor of the Municipality of MATOMB, Owner, launches a Consultation Notice to proceed with the acquisition of a 4x4 PICK-UP to the Municipality of MATOMB, in emergency procedure.

2- CONSISTENCY OF SERVICES

The services covered by this Notice of Consultation include in particular: purchase, transport, supply, tests or functionality testing and acceptance.

This vehicle must have the characteristics in room number three.

3- PARTICIPATION

Participation in this consultation is open to Cameroonian companies with proven experience in the field.

4- PERIOD OF EXECUTION

The minimum time limit provided by the Client for the completion of the supply covered by this Quotation Request is one (01) month.

5- ESTIMATED COST AND DEPOSIT

The estimated cost and the amount of the deposit are contained in the table above

Lots	Designation	Amount	Caution
	Acquisition of a PICK UP 4x4 vehicle	40,000,000	800,000

6- FINANCING

The supply of the objects of this consultation is financed by: The FEICOM / MATOMB municipality Budget 2021. FEICOM: 35 000 000 CFAF; COMMUNE DE MATOMB: 5 000 000 CFAF

7- CONSULTATION

The Listing Request File can be consulted during working hours at the Town Hall of MATOMB upon publication of this Consultation at the (Technical Service for Planning and Local Development) telephone: 695 18 21 90.

8- ACQUISITION OF THE QUOTATION REQUEST

The Consultation File can be withdrawn from the Town Hall of MATOMB, against presentation of a receipt for payment to the Municipal Treasury of MATOMB in the amount of 50,000 (fifty thousand) FCFA francs.

9- SUBMISSION OF OFFERS

Each offer written in French or English and in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Town Hall of the Municipality of MATOMB (at the Public Procurement Service) no later **27th December 2023 at 11 a.m.** sharp against discharge and must bear the mention:

NOTICE OF CONSULTATION N ° 003 / R-CE / D-NK / C-MATOMB / ITB /2023 OF 24 NOVEMBRE
2023 FOR THE PURCHASE OF A 4x4 PICK-UP VEHICLE AT THE MUNICIPALITY OF MATOMB,
UNDER EMERGENCY PROCEDURE
"To be opened only during the counting session"

10- PROVISIONAL SECURITY

The Bids must each be accompanied by a bid bond of six hundred sixty thousand (660,000) F CFA, issued by a banking establishment approved by the Ministry of Finance.

The validity of this deposit must be ninety (90) days, counting from the date of deposit of the offers.

Under penalty of rejection, the required administrative documents must be produced in originals or in certified true copies by the issuing department, in accordance with the listing provided for in Article 3 of these Listing Request Rules. They must be dated less than three (03) months

Any offer that does not comply with the requirements of this notice and consultation request file will be systematically rejected, in particular:

- the absence of the bid bond;
- Financial part and Incomplete experience and personnel;
- Non-regularization of an administrative document deemed non-compliant within 48 hours;
- non-compliance with the models of the documents in the quotation request file;
- a false declaration;
- a falsified part will result in the elimination of the offer without any recourse.

NB: Checks, even certified, will not be accepted in lieu of bid bonds.

11- OPENING OF OFFERS

The opening of the Bids will be done at a time **on 27 NOVEMBER 2023** at 12 O'clock sharp by the Internal Procurement Commission sitting in its meeting room at the Town Hall in the presence of the Bidders or one of their duly authorized representatives having a perfect knowledge of the files for which he is responsible.

12-EVALUATION CRITERIA

12.1 ELIMINATORY CRITERIA

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to the evaluation. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the tenderer's offer. These are:

- False declaration or falsified documents;
- Non-compliance of the submission template;
- Non-compliance technicals;
- The absence of the bid bond;
- Incomplete administrative file, absence or non-compliance of one of the required documents after the 48 hours granted to bidders by CIPM.

13-ALLOCATION OF THE ORDER LETTER

Mayor of the Municipality of MATOMB, Contracting Authority, will award the Letter of Order to the tenderer whose offer has been recognized as substantially compliant with the Request for Quotation and who has the technical and financial capacities required to perform, the contract in a satisfactory and whose offer has been evaluated as the lowest, including any discounts offered.

14- VALIDITY OF OFFERS

Tenderers remain committed by their offers for a period of ninety days from the deadline set for the submission of tenders.

15- ADDITIONAL INFORMATION

Additional technical information can be obtained from the Town Hall of MATOMB (at the Head of the Technical Service for Planning and Local Development), n ° 695 18 21 90.

For bad practices and dysfunctions observed in the process of awarding and executing public contracts, please call the toll free number: 1517.

16- ADDITIVE TO THE QUOTATION REQUEST

The Mayor of the Municipality of MATOMB in the Department of Nyong and Kellé reserves the right, if necessary, to make any other useful later modification to this Quotation Request.

MATOMB, le _____

**THE MAYOR OF MATOMB COUNCIL,
(CONTRACTING AUTHORITY),**

Copies:

- ARMP (for publication in JDM)
- DDMAP/NK
- DDMINEPAT/NK
- CIPM/MAT
- DDMAP (For information)
 - Display (For information)
 - Archives (For archiving)

PIECE N° 02

**LETTRE D'INVITATION A
SOUMISSIONNER**



Matomb, le _____

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

N° _____/L/C/MAT/SG/2023

Réf : Demande de Cotation N°003/DC/MINDEVEL/R-CE/D-NK C-MATOMB/CIPM/2021 du 24 NOVEMBRE 2023 pour l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 dans la commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle, Région du centre

Objet : Invitation à soumissionner.

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
d'Entreprises

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, la Commune de Matomb, envisage de procéder à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4, **Financement : FEICOM/COMMUNE DE MATOMB Exercice 2021 et suivants ; Montant prévisionnel 40 000 000 Fcfa.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint la description technique de ce véhicule, le cadre du devis descriptif et estimatif de cette prestation, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **27 décembre 2023 à 11 heures** sous enveloppes cachetées adressée au Maire de la Commune de, Matomb, Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2021 DU 27 décembre 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres seront dépouillées le **27 décembre 2023 à 12 heures** par la commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la Commune de la Matomb. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister au dépouillement.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma considération distinguée. /-

PJ : DCE (fichier numérique)

Copie :

- MINMAP ;
- FR.

PIECE N° 03

**REGLEMENT DE LA
CONSULTATION**

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1er - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de la Lettre Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette Lettre commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) Les spécifications techniques,
 - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (c) Le modèle de soumission,
 - (d) Le projet de lettre commande,
 - (e) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

Le dossier de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes:

PARTIE I: PIECES ADMINISTRATIVES

- (a) Cautionnement provisoire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances suivant le modèle joint ; (voir liste des établissements bancaires agréés par le MINFI en annexe)
- (b) Attestation de domiciliation Bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- (c) Attestation de non redevance (originale)
- (d) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS portant l'objet du marché;
- (e) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP portant l'objet du marché;
- (f) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise ;
- (g) Registre de commerce légalisé par le tribunal de 1^{ère} instance (greffe) ;
- (h) Quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de 50 000 Fcfa.

PARTIE II: OFFRE FINANCIERE

- (a) La soumission, datée et signée ; (voir article 4 ci-dessous)
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé précédée de la mention « "lue et approuvée ; (voir article 4 ci-dessous)
- (c) Certificat d'origine et une autorisation du fabricant ;

(d) La Lettre Commande, remplie, signée, cachetée et datée. (voir article 4 ci-dessous)

PARTIE III: EXPERIENCE ET PERSONNEL

- (a) Minimum 03 copies de Lettres Commandes (première et dernière pages) + PV de réception des marchés similaires ;
- (b) copie certifiée du Diplôme et CV du technicien en maintenance automobile devant assurer le service après-vente.
- (c) fourniture des prospectus desdits équipements

N.B : - les pièces administratives devront être produites en original et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres ;

- les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies.

Article 4 - Offre

4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures (**équipements de marques etc.**) dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 90 jours.

2.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront **l'original et les copies (06)** de leur offre dans une enveloppe externe sans un seul signe distinctif

- (a) adressée à l'autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'avis de la consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans l'avis de la consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date tels indiquées dans l'Avis de la Consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de MATOMB, ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission interne de Passation des Marchés suscitée, établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre Commande au Maître d'Ouvrage du Fournisseur dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre Commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Signature de la Lettre Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et

- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Pièce N°4
Modèles Annexes

8.1 - Lettre de soumission

Date :

Consultation N° / du

*A M. le Maire de la commune de
MATOMB*

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer..... conformément à la demande de consultation et pour la somme de F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises FCFA (*en chiffres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de Jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

8.2 - modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur : MR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Attendu que l'entreprise _____

Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date dupour exécuter à l'acquisition du

, ci-dessous désigné « l'offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (le montant) francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au à l'autorité contractante, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer le marché par l'Autorité Contractante, alors qu'il est requis de le faire ;

Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définit du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à, le

(Signature de la banque)

8.3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à **Monsieur le Maire de la Commune de MATOMB**, Département du Nyong et Kellé Région du Centre, ci-dessous désigné « **le Maître d’Ouvrage** »

Attendu que

[nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désigné « la demande de cotation », relatif à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 hilux d/c medium grade a la Commune de MATOMB, Arrondissement de MATOMB Département du Nyong et Kellé Région du Centre. Financement : FEICOM / COMMUNE DE MATOMB Exercice 2021 et suivants.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à CFA **3%** du montant de la tranche de la Lettre Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la Lettre Commande ,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous,..... [nom et adresse de banque], représentée par..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la lettre commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d’Ouvrage, de l'approbation de la lettre commande. Elle sera libérée dans un délai de **quinze (15) jours** à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[signature de la banque]

MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :-----

Référence de la Caution : N°-----

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

ATTENDU QUE----- [nom du Fournisseur], (ci-dessous désigné le « Fournisseur »), s'est engagé en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire ;

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,-----

[Nom et adresse de banque],

Représentée par-----

[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

DES LORS nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard, du Maître d'Ouvrage au nom du Fournisseur,, pour un montant maximum de----- ----- [montant de la garantie en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagement contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogerons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A-----, le-----

[Signature de la banque]

Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché

Pièce N°4
Descriptif des Fournitures

DESCRIPTIF TECHNIQUE

I – GENERALITES

FOURNITURE D'UN **PICK-UP HILUX 2.4GD Comfort Double Cabine ou équivalent**, 04 Portières, 05 Places, 4X4 Diesel, Climatisé, Direction Assistée, Boite de Vitesse Manuelle, Type : GUN125L-DTFLX MA ou équivalent

II – DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

Article 2 : Caractéristiques du véhicule

SPECIFICATIONS TECHNIQUES	
Moteur	
Nombre de cylindres	4
Puissance max (ch) à tr/mn	150/3400
Puissance max (kW) à tr/mn	110/3400
Cylindrée (cm ³)	2393
Carburant	Diesel
Type de moteur	En ligne
Couple max Nm/(tr/min)	400/1600-2000
Carrosserie	
Silhouette	Pick-up Double Cabine
Nombre de portes	4
Dimensions	
Dimensions (Lxlxh) en mm	5325x1800x1815
Empattement (mm)	3085
Garde au sol (mm)	293
Voie avant (mm)	1540
Voie arrière (mm)	1550
Angle d'attaques (degres)	29
Angle de sortie (degres)	26
Dimensions plateau (Lxlxh) en mm	1525 x1540 x480
Transmission	
Boîte de vitesses	Manuelle
Transmission	4x4 enclencheable manuellement
Poids / Capacité	
Poids total autorisé en charge (Kg)	2910
Poids à vide (Kg)	2085
Charge utile (Kg)	825
Nombre de places	5
Capacité réservoir carburant	80
Poids tractable freiné (kg)	2000
FREINS	

Frein avant	Disques ventilés
Frein arrière	Tambours
Frein parking	Manuel
PNEU	
Dimension pneu	225/70 R17C
Intérieur et confort	
Ecran tactile	✓

Radio	Radio CD / MP3
Connectique	USB, Bluetooth, apple carplay, android auto
Commande radio au volant	✓
Haut-parleurs	4
Prise 12V	1
Climatisation	manuelle
Accoudoir central	Avant
Porte gobelet(s)	Avant
Vitres électriques	Avant et arrière
fermeture centralisée	oui
Volant	Uréthane
Volant réglables	En hauteur et en profondeur
Sellerie et garnissage	tissu
Siège avant	2
Siège conducteur réglable	En profondeur
Direction assistée	✓
Tapis au sol	✓
Sécurité passive	✓
Airbags	Conducteur, Passager, Genoux (conducteur)
Ceinture de sécurité avant	2 x 3 points
ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée	3 x 3 points
Prétentionneurs ceintures de sécurité	Avant
Roue de secours	Tôle
Appui-têtes	Avant, Arrière
Nombre de roue de secours	1
Extincteur	✓
Sécurité active	
Anti démarrage électronique	✓
Phares	Halogène
Alerte sonore ceinture	✓
Alerte de porte mal fermée	✓
3 ^{ème} feu stop	✓
ABS	✓

Triangle de pré-signalisation	✓
Clignotants latéraux	✓
système de contrôle antilouviement (TSC)	
aide au démarage en côte	
contrôle de trajectoire VSC	
EXTERIEUR	
Bouclier avant	Noires
Bouclier arrière	Ton caisse
Jantes	Tôle avec enjoliveurs
Calandre	Noire
Poignée de portes extérieurs	Noires
Rétroviseurs extérieur	Noirs
Rétroviseurs extérieur rabattables	Manuels
Rétroviseurs extérieur réglables	Manuels
Garde-boue	avant, arrière
Marche pieds	marche pieds arrière, marche pieds latéral
SUSPENSION	
Suspension avant	amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux
Suspension arrière	Lames

Tous les matériels devront répondre aux exigences de spécifications techniques.

Les matériels devront répondre aux exigences de qualité et de durabilité.

Les références à des noms de marques, numéro de catalogue ou autres détails ne sont pas des paramètres limitatifs ; aussi la latitude est donnée au soumissionnaire de proposer autre matériel en substitution sous réserve de prouver qu'il a des spécifications équivalentes ou supérieures.

NB 1: le fournisseur tiendra compte des erreurs ou omissions qui résulteraient de l'exploitation des différents documents constitutifs de la lettre commande, se conformera au devis ci – joint et réalisera les prestations suivant les règles de l'art.

N.B 2 : les prospectus font partie intégrante de l'offre

Pièce N°6

**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES**

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Caractéristiques	Uté	PRIX Unitaire en chiffres (FCFA) HTVA.	PRIX Unitaire en toutes lettres (FCFA) HTVA.

Pièce N°7

**CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET
ESTIMATIF**

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Pour la FOURNITURE D'UN PICK-UP HILUX 2.4GD Comfort Double Cabine ou équivalent,
04 Portières, 05 Places, 4X4 Diesel, Climatisé, Direction Assistée, Boite de Vitesse Manuelle,
Type : GUN125L-DTFLX MA ou équivalent

N°	Désignation	Caractéristiques	Qté	PRIX Unitaire en chiffres (FCFA) HTVA.	PRIX Unitaire en toutes lettres (FCFA) HTVA.
0 1	Véhicule 4*4 PICK-UP HILUX 2.4GD Comfort Double Cabine ou équivalent		01		
Prix total hors TVA					
TVA (19,25%)					
AIR (2,2% ou 5.5%)					
Total des Taxes					
Total toutes Taxes Comprises					
Net à mandater					

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC (en chiffres) et en lettres Toutes Taxes
Comprises

Sous-détail des prix unitaires

Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF rendu à Douala	
Droits de douane	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + Intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement, montage	
Divers	
Total HTVA	

3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des candidats	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	Noms et prénoms	Fonction	Signature

Pièce N°8

PROJET DE LETTRE COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N°/LC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2022
DU2023 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINDEVEL/R-
CE/D-NK/COMMUNE DE MATOMB/CIPM/2023 DU _____
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 A LA COMMUNE DE MATOMB,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE
D'URGENCE

TITULAIRE: [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: ____ à ___, Tel____ Fax : ____

N° R.C : ____ A à ____

N° Contribuable : ____

LIEU DE LIVRAISON : MAIRIE DE MATOMB

MONTANT DU MARCHE :

TTC	
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : 30 jours

FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE MATOMB EXERCICE 2021 ET SUIVANTS

SOUSCRIT, LE _____
SIGNE, LE _____
NOTIFIE, LE _____
ENREGISTRE, LE _____

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par **Le Maire de la Commune de MATOMB**. Dénommé ci-après :

«L'AUTORITE CONTRACTANTE»

D'UNE PART,

ET,

L'ENTREPRISE

B.P

TEL

N°RC

N° contribuable

N° compte bancaire

Représenté par Monsieur ci-après dénommé

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 13 - GARANTIE
ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDÉE
ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 22 - LITIGES
ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition d'un PICK-UP 4x4 à la Commune de MATOMB, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre en procédure d'urgence.
Budget FEICOM/COMMUNE DE MATOMB EXERCICE 2021 ET SUIVANTS

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la Procédure d'urgence.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité:

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif,
- le bordereau descriptif quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre-commande est soumise :

1. la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. la loi N°024/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
3. la loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2021 ;
4. le décret 2001/651/PM du 16 avril 2001 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
6. la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics ;
7. la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 sur le régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
8. l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
9. le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
10. la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2021 ;
11. la Décision Municipale N° 0000002/DM/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/CBM/SG du 18 Janvier 2021 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de MATOMB ;
12. Guide des acteurs intervenant dans le processus de la passation et de l'exécution des marchés communaux ;
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que;

L'Autorité Contractante (AC), est le **Maire de la Commune DE MATOMB**. A ce titre, il est signataire du marché et en assure le suivi.

b -Maître d'Ouvrage :

Le Maire de la Commune DE MATOMB

c –Chef de Service du Marché :

Responsable du suivi de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il rend compte au Maître d'Ouvrage.

Le Chef de Service de Marché dans le cadre du présent Marché est :

Le Chef Service Technique de la Commune de Matomb

d –Ingénieur du marché :

Responsable du suivi technique, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de Service du marché; il doit transmettre les copies des documents suivants au Chef de Service, à l'ARMP-CE et à l'Autorité Contractante : les polices d'assurance ; les attachements et les décomptes signés ; les rapports périodiques des missions de contrôle ; les correspondances diverses etc...

Les Ingénieurs du marché dans le cadre du présent Marché sont :

- **Le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Nyong et Kellé.**

e –Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Nyong et Kellé (DD-MINMAP/NK) assure le Contrôle externe et inopiné de l'exécution à travers le Chef de la brigade de contrôle et de l'exécution des Marchés du Publics.

Responsable du contrôle de l'exécution des marchés publics de son ressort en liaison avec les responsables départementaux concernés.

f –Le Cocontractant :

Personne physique ou morale partie au contrat, en charge de l'exécution des prestations prévues dans le marché, ainsi que son ou ses représentant(s), successeur(s) et / ou mandataire(s) dûment désigné(s) ; désigne le co-contractant de l'Administration ; il est le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres national ouvert. Il doit transmettre les documents suivants à l'ingénieur ou au Point focal : les polices d'assurance ; les projets d'exécution approuvés ; les attachements et les décomptes signés ; les correspondances diverses etc...

Dans le cadre du présent Marché, le Cocontractant est :

L'Entreprise adjudicataire.

g- La Commission des Marchés compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de la Commune DE MATOMB.

Tous veillent au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics article 79, sont définis comme :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement:

Le Maire de la Commune DE MATOMB

- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est :

Le Directeur Général du FEICOM

- Comptable chargé des paiements :

L'Agent Comptable du FEICOM

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **d'un (01) mois** à compter de la date de notification de la présente Lettre Commande.

Les livraisons se feront à la Commune de MATOMB.

Article 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur fait élection de domicile à

BP.....TEL.....FAX:.....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de (l'Ingénieur et du Maitre d'œuvre voir article 5) et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, l'installation, les frais de recette technique et d'assurance.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition d'un **PICK-UP 4x4 HILUX D/C MEDIUM GRADE** à la Commune de MATOMB

ARTICLE 11 - RECEPTION DES FOURNITURES

Le Chef Service du Marché fixera la date de la réception à la date proposée par le prestataire avec une commission composée comme suit:

1. **Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ;
2. **Rapporteur** : le Chef Service Départemental du Patrimoine du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
3. **Membres** :
 - Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
 - Le Chef Service du marché ou son Représentant ;
 - Deux (02) Représentants de la DD / MINMAP / NK (observateur) ;
 - Le Maître d'œuvre ou son Représentant ;
 - Le Comptable Matières ;
 - Le fournisseur son Représentant.

NB : La Commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-

verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-

verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 12 - GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une

Altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 13 - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le

Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délgué) doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tousrisques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délgué) doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution. Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de: (Montant en chiffres, F CFA TTC (Montant en lettres)FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 16 - MODALITES DE PAIEMENT

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

ARTICLE 17 - DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

NB : Tout décompte définitif au final est assujetti au visa du MINMAP ; Pour le cas d'espèce le visa du DD-MINMAP/NK

ARTICLE 18 : PÉNALITÉS DE RETARD

19.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

19.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base. Au-delà de cette limite le contrat peut être résilié.

ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) se libérera des sommes dues au titre de

L'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°
..... ouvert auprès de la (Nom de la Banque). au nom de (Fournisseur).

ARTICLE 20 - REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage ou (du Maître d'Ouvrage Délégué).

ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à la charge du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés au soin du prestataire.

ARTICLE 23 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 24 : Résiliation du marché (CCAG article 57)

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après :

1. Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;
5. Non paiement persistant des prestations

Article 25 et dernier : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par *l'Autorité Contractante*. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par le chef service.

PAGE N° _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2023 DU _____
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/MINDEVEL/R-CE/D-NK/COMMUNE C-MATOMB/CIPM/2022 DU _____
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 A LA COMMUNE DE MATOMB,
ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE
EN PROCEDURE D'URGENCE

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE :

Hors Taxes:	
TVA (19,25 %) :	
IR : 5,5% ou 2,2%	
Total taxes	
Net à Percevoir :	
Toutes Taxes Comprises :	

DELAI D'EXECUTION : UN (01) MOIS

**LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE
L'ADMINISTRATION**

MATOMB, le _____

**SIGNEE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB
(Autorité Contractante)**

MATOMB, le _____

ENREGISTREMENT

Pièce N°5

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS
AUTORISES A EMETTRE DES GARANTIES ET CAUTION DANS LE CADRE
DES MARCHES PUBLICS**

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés publics, relatives au cautionnement des marchés,

**LA LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022.**

Il s'agit de :

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK) BP 11834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) BP 2933 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP 12962 Yaoundé;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) BP 600 Douala;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) BP 1925 Douala ;
6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun) BP 4593 Douala;
7. CitiBank of Cameroon (CITIGROUP) BP 4571 Douala ;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala;
9. Ecobank Cameroon (ECOBANK) BP 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK) BP 6578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-CAMEROUN) BP 300 Douala;
12. Société Générale Cameroun (SGC) BP 4042 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1724 Douala ;
14. Union Bank of Cameroon (UBC) BP 15569 Douala;
15. United Bank for Africa (UBA) BP 2088 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA).

B. II COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances BP 12970 Douala;
18. Assurance et Réassurance Africaine S.A (Area) BP 1531 Douala ;
19. Atlantic Assurances S.A BP 2933 Douala ;
20. Beneficial General Insurance S.A BP 2328 Douala;
21. Chanas Assurances S.A BP 109 Douala;
22. CPA /SA BP 54 Douala;
23. NSIA Assurance S.A BP 2759 Douala;
24. PRO ASSUR BP 5963 Douala;
25. SAAR S.A BP 1011 Douala;
26. SAHAM Assurances S.A BP 11315 Douala;
27. Zenith Assurances S.A BP 1540 Douala.